

Le Lien

LE JOURNAL MUNICIPAL

SAINT-ISMIER

AVRIL / MAI / JUIN 2019 N°52

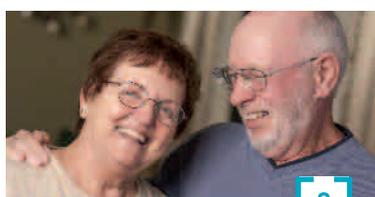
DOSSIER

UN BUDGET ÉLABORÉ DANS UN CONTEXTE DIFFICILE



6

ACTUALITÉS
Les ordures ménagères



8

ACTUALITÉS
La Villa du Rozat



16

CULTURE
Prochaine saison Agora

BRUIT ET RESPECT DU VOISINAGE

Les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- > Jours ouvrables : 8 h 30 - 12 h et 14 h - 19 h 30 ;
- > Samedis : 9 h - 12 h et 15 h - 19 h ;
- > Dimanches et jours fériés : 10 h - 12 h.



Il est à noter, qu'à l'occasion de chantiers de travaux publics ou privés, les entreprises doivent interrompre leurs travaux entre

20 h et 7 h, du lundi au samedi ainsi que les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'inter-vention urgente.

**TAILLE DES HAIES**

De nombreux jardins sont agrémentés de haies qui contribuent à l'embellissement du cadre de vie de notre commune, mais ces « murs vivants » doivent faire l'objet d'un entretien régulier pour éviter des propagations intempestives. Le défaut d'entretien ou de taille des haies ou arbres, expose les propriétaires à une contravention de 5^e classe (entre 1 500 et 3 000 €). Nous arrivons à la bonne période pour procéder à la taille de la végétation, alors... à vos outils !

BIENVENUE À

Erratum, une erreur s'est glissée dans le Lien n° 51 :

Céline MIRGUET, réflexologue, installée au 216 allée de Champrond en association avec le centre « Pierre de Lune ». Contact : 06 38 77 71 32.

ÉTAT CIVIL**NAISSANCES**

- Azel TJOUTIS** - Le 18 octobre 2018
- Valentin MET** - Le 20 octobre 2018
- Flore CABRIERES** - Le 21 novembre 2018
- Nina GASTALDO** - Le 11 décembre 2018
- Mattéo MIRA THEVENET**
le 10 janvier 2019

**MARIAGES**

- Mathis BUGNI et Célia ROMAND** - Le 15 septembre
- Pierre-Damien TATIN et Adélie TROLLAT**
le 15 septembre
- Sébastien SABI et Rachel SARAGAGLIA**
le 12 janvier
- Pierrealy EYBERT-BERARD et Noreen ALIBHAI**
le 3 février

HORAIRES MAIRIE**Accueil de la mairie**

Tél. : 04 76 52 52 25
Tous les jours du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 (le mardi jusqu'à 19 h).

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Accueil du public, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Sur RDV pour le dépôt des dossiers au 04 76 52 52 25 ou à social@saint-ismier.fr
Fermeture le mercredi après-midi.

Service « Enfance-Jeunesse-Scolaire » (EJS)

Accueil du public (maison Belledonne) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, sauf mardi matin et mercredi après-midi sur RDV au 04 76 52 93 69. En période de vacances scolaires, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, sauf mercredi après-midi sur RDV.

Le pôle EJS vous accueillera du 9 au 27 juillet et du 20 au 31 août de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h à la maison Belledonne (annexe de la mairie, 1^{er} étage).

Service petite enfance « Crèch'ndo »

Ouverture de 7 h 45 à 18 h 30 du lundi au vendredi. Sur RDV au 04 76 52 31 58.

Fermeture estivale de la crèche du 30 juillet au 17 août inclus.

Service « Cadre de vie » (urbanisme-technique)

Tél. : 04 76 52 52 33
> Lundi de 14 h à 17 h.
> Mardi matin sur RDV.
> Mercredi matin sur RDV et de 14 h à 17 h.
> Jeudi matin sur RDV.
> Vendredi de 9 h 30 à 12 h.

Médiathèque de l'Orangerie

Tél. : 04 76 52 92 76
mediatheque@saint-ismier.fr
www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr (page « Saint-Ismier »).

- > Mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 19 h.
- > Mercredi de 10 h à 12 h et 14 h à 19 h.
- > Samedi de 10 h à 12 h 30.

Médiathèque fermée pour travaux du 12 juillet au 20 août inclus.

NUMÉROS D'URGENCE**Gendarmerie de Saint-Ismier :**

17 ou 04 76 52 15 45

Police municipale :

04 76 52 93 64 ou 06 27 15 52 70

Pharmacie de garde :

3237 (appel payant)

Sapeurs-pompiers : 18**SAMU, médecin et dentiste de garde : 15****Centre antipoison de Lyon :**

04 72 11 69 11

Électricité (Enedis) : 09 72 67 50 38

Gaz (GRDF) : 0 800 47 33 33

Eau (SAUR) : 04 57 38 50 09

Assainissement : astreinte d'urgence 7j/7j et 24h/24h de la société Véolia : 04 76 61 39 34. Relation aux usagers des Eaux du Grésivaudan : 04 76 99 70 00.

PERMANENCES**Conciliateur**

Les permanences du conciliateur se tiennent les premier et dernier mercredis de chaque mois de 9 h à 12 h, sur RDV au 04 76 52 52 25.

Assistante sociale

Sur RDV au 04 56 58 16 91.

Conseiller municipal délégué aux logements sociaux

Tous les mercredis et vendredis de 9 h à 12 h.
Contact : jp.meyer@saint-ismier.fr ou 06 74 96 66 22.

SERVICES**Déchetteries**

Saint-Ismier, Crolles et Le Touvet.
Ouverture 7j/7j de 8 h 30 à 17 h 45 (sauf jours fériés).
+ d'infos : www.le-gresivaudan.fr

Objets trouvés

Informations sur www.saint-ismier.fr, rubrique « Vie quotidienne - Police municipale ».

Jours de collecte

Collecte des ordures ménagères le lundi (ou le jeudi pour certains quartiers) et des recyclables « Je trie » le vendredi.

Merci de sortir votre bac la veille au soir. Jours fériés : report systématique de la collecte concernée au mercredi de la semaine en cours.

RÉSEAUX SOCIAUX

RETROUVEZ TOUTE L'ACTU DE LA VILLE DE SAINT-ISMIER

Alertes météorologiques, infos travaux, photos des animations municipales, infos sur les fermetures exceptionnelles...

PAS DE COMPTE FACEBOOK ?

Consulter les infos sur : www.facebook.com/villedesaintismier

+ D'INFOS
WWW.SAINT-ISMIER.FR

Flashez sur moi!





AVRIL / MAI / JUIN 2019

N°52

 INSTANTS VOLÉS P. 04

ACTUALITÉS P. 06

Les ordures ménagères P. 06

Petite enfance,
la rentrée se prépare P. 07La Villa du Rozat,
une page d'histoire P. 08Permanence d'écoute
et de conseils
pour les personnes âgées P. 09Le pôle de santé
pluridisciplinaire
« Médivillage » P. 10

PORTRAIT P. 11

CHRISTIAN CHAZAL

DOSSIER P. 12 > 13

Un budget élaboré
dans un contexte
difficileENVIRONNEMENT
& PATRIMOINE P. 15Le projet de compostage
à la cantine de l'école des Vignes

CULTURE P. 16 - 17

Espace Agora
rentrée culturelle 2019

Actualités à la médiathèque

ANIMATIONS SPORT P. 18

Chandeleur et carnaval

ASSOCIATIONS P. 19

AGENDA P. 20

Vos rendez-vous culturels,
sportifs et associatifs

LE TRÈS FAIBLE ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITÉ
NOUS PERMET, EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, DE PENSER
L'AVENIR ET DE PRENDRE DES INITIATIVES
POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE, CAR SI LA RÉVOLUTION DE 1789
S'ÉLOIGNE, CELLE QUI SE DESSINE EN MATIÈRE
D'ÉCOLOGIE NE CONCERNE PAS QUE L'ÉTAT,
MAIS CHACUN D'ENTRE NOUS
AU NIVEAU MUNICIPAL.



PENSER L'AVENIR

« L'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 précise : « Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

Deux-cent-trente ans plus tard, c'est dans cet esprit que s'est tenu le débat d'orientation budgétaire en conseil municipal le vendredi 8 mars et la présentation au public, le mardi 12, des choix budgétaires retenus par la majorité politique.

Malgré la baisse massive et continue des dotations de l'État, les décisions volontaires que nous avons prises ces dernières années ont permis de conserver des marges de manœuvre financières.

Le budget 2019 de la commune voté le 22 mars dégage ainsi les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services et une capacité d'investissement suffisante pour que l'action publique puisse répondre aux besoins éducatifs de nos enfants, mais aussi aux enjeux de la fracture numérique pour les seniors sans pour autant

nous contraindre à augmenter la fiscalité communale.

Le très faible endettement de la collectivité nous permet, en tout état de cause, de penser l'avenir et de prendre des initiatives pour accompagner la transition énergétique, car si la Révolution de 1789 s'éloigne, celle qui se dessine en matière d'écologie ne concerne pas que l'État, mais chacun d'entre nous au niveau municipal.

HENRI BAILE
Maire de Saint-Ismier



Directeur de la publication : Henri BAILE. Rédactrice en chef : Sandrine IDIER. Chargée de ce numéro : Mélanie Fabre. Mise en page : New Deal. A collaboré à ce numéro : Alexandre DHORDAIN. Photos : iStock-isatis / mairie de Saint-Ismier / Shutterstock / X - Droits réservés. Impression : Imprimerie Notre-Dame (80 rue Vaucanson, 38330 Montbonnot). Périodicité : trimestrielle. Dépôt légal à parution. N° ISSN : 07616066. Hôtel de ville, Le Clos Faure, 38330 Saint-Ismier - Tél. : 04 76 52 52 25 - Fax : 04 76 52 28 01 - com@saint-ismier.fr - www.saint-ismier.fr - Ce numéro a été imprimé à 3 400 exemplaires. Ne pas jeter sur la voie publique.



ROMAN-PHOTO DU CENTRE DE LOISIRS, SEMAINE DU 18 AU 22 FÉVRIER

Durant la semaine, les 6/12 ans ont pu créer leur roman-photo avec Cécile (animatrice multimédia). Ils ont participé à la prise de photos, au tri, au montage et à l'élaboration des textes. Le vendredi, les différentes planches étaient exposées au centre de loisirs. Pendant ce temps, les petits fabriquaient leur propre histoire.

SORTIE DU CENTRE DE LOISIRS

Le mercredi 20/02, tout le centre de loisirs est parti dans le Vercors pour profiter de la montagne et de la neige. Les enfants de 3 à 5 ans ont appris à fabriquer des igloos et les enfants de 6 à 12 ans ont descendu les pentes en Airboard.





SÉJOUR JEUNES

Du 16 au 22/02, 12 jeunes de Saint-Ismier ont participé à un séjour d'hiver dans la station de La Féclaz en Savoie avec 12 jeunes de la commune de Lumbin.

Ils ont profité du beau temps et de la neige pour approfondir leur pratique des sports d'hiver (ski, biathlon, Airboard, etc.) et de la vie en collectivité.



VŒUX DU MAIRE

Accompagné de son équipe municipale, Monsieur le maire Henri BAILE a adressé ses vœux les plus chaleureux à une assemblée venue nombreuse, le 18 janvier dernier à l'Espace Agora. Cette soirée s'est poursuivie dans la convivialité autour du verre de l'amitié, d'un buffet et d'une animation musicale.



SOIRÉE MUSICALE

Vendredi 8 mars, Michael JONES était sur TF1 avec les enfoirés et en direct sur scène à l'Espace Agora de Saint-ismier. Plus de 300 personnes ont été conquises par un show magique de plus de deux heures avec bien sûr les meilleurs tubes de Jean-Jacque GOLDMAN qui ont résonné dans l'Espace Agora. Cette soirée restera dans les mémoires de l'histoire musicale de ce lieu.



RETROUVEZ TOUS LES ALBUMS PHOTOS DES ANIMATIONS MUNICIPALES SUR LA PAGE FACEBOOK

DE LA MAIRIE DE SAINT-ISMIER :

www.facebook.com/villedesaintismier

Les ordures ménagères

CHOISIR POUR NE PAS SUBIR

Nombreux sont nos habitants à s'interroger sur la réforme en cours menée par la communauté de communes Le Grésivaudan. Certains, même, s'adressent au maire par le biais de courriers et de pétitions afin de lui faire part de leur opposition à l'implantation de conteneurs collectifs dans leur rue, leur quartier et lui demandent d'intervenir.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 juin 2015
Délibération n° 2015-059

OBJET : Collecte des déchets et points d'apport volontaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

> **Affirme** son opposition à la mise en place généralisée de la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles et tri sélectif) en points d'apport volontaire sur son territoire communal.

> **Demande** le maintien du système mixte : des points d'apport volontaire pour les logements collectifs mais une collecte par le système du « porte-à-porte » pour le logement diffus ou les quartiers difficiles d'accès.

Nous comprenons leurs inquiétudes.

Toutefois, comme nous l'avons exposé lors des conseils de quartiers organisés à l'automne dernier, l'équipe municipale ne détient pas le pouvoir de toutes les décisions dans ce domaine car la compétence « gestion des déchets » a été enlevée aux communes en 2010 pour être confiée à l'intercommunalité.

Néanmoins, quoique l'élu de proximité se trouve dépossédé face aux transferts de compétences, il se doit de gérer sa commune en restant à l'écoute de chacun tout en défendant l'intérêt général.

C'est dans cette optique que le conseil municipal a voté, le 26 juin 2015, une délibération que nous défendons depuis avec fermeté : le maintien de la collecte « en porte à porte » dans les zones résidentielles.

À CE JOUR, OÙ EN EST-ON ?

La communauté de communes nous laisse le choix entre trois scénarii :

- **1** Être en tout apport volontaire sur les quatre flux : ordures ménagères résiduelles, fibreux, non fibreux et verre.
- **2** Être en porte à porte sur les ordures ménagères résiduelles et en apport volontaire sur les trois flux restants c'est-à-dire non fibreux, fibreux et verre.

- **3** Être en porte à porte sur les ordures ménagères résiduelles et les non fibreux et en apport volontaire sur les deux flux restants c'est-à-dire fibreux et verre.

Si le choix appartient bien au conseil municipal, il s'accompagne pour les scénarii 2 et 3 d'une contrainte financière imposée par la communauté de communes Le Grésivaudan. En effet, la communauté de communes Le Grésivaudan, par délibération en date du 25 juin 2018, a voté une taxe additionnelle d'un à deux points à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères «... compte tenu du surcoût lié au mode de collecte en porte à porte par rapport à l'apport volontaire » (sic).

LEXIQUE

Collecte en porte à porte

Les habitants disposent de conteneurs individuels collectés par le camion de ramassage devant chaque maison, chaque lotissement et résidence collective.

Collecte en apport volontaire = Suppression des bacs individuels

Les habitants se déplacent, les sacs-poubelle à la main ou dans la voiture, pour se rendre à un point de collecte afin de les déposer dans des colonnes aériennes.

Ce mode de collecte est actuellement utilisé pour le verre.

> Ordures ménagères résiduelles

Petits déchets issus de l'activité des ménages qui ne font pas l'objet de tri (restes de repas, emballages non vidés, couches-culottes...).

> Tri sélectif non fibreux

Tous les emballages en plastique et métalliques, les briques alimentaires...

> Tri sélectif fibreux :

journaux, magazines, papier.

> Bi-flux : emballages et papier collectés ensemble.

> Tri-flux : emballages et papier collectés séparément.

Ainsi le taux de TEOM qui est aujourd'hui à 4,95% (cf. Avis d'Impôts Taxe Foncière) passerait à 6,95%, hypothèse réitérée lors du débat d'orientation budgétaire 2019 de la communauté de communes Le Grésivaudan.

Nous en avons déjà débattu dans chacun des 5 conseils de quartiers de l'automne 2018 et nous aurons à décider avec vous du scénario de collecte que nous souhaitons voir mis en place sur notre commune.



La rentrée 2019 se prépare

Crèch'ndo dispose de 60 places par jour (10 dans l'unité des « bébés », 25 dans celle des « moyens » et 25 dans celle des « grands »), du lundi au vendredi.

Les enfants n'étant pas tous présents dans la structure les 5 jours, nous avons pu en accueillir 37 en septembre 2018. Pour la rentrée 2019, les 13 bébés passeront dans l'unité des « moyens » et leur nombre restreint permettra d'intégrer de nouveaux « moyens ». La section des « bébés », quant à elle, recevra de nouveaux enfants nés en 2019.

Les 39 « moyens » actuels, seront promus au rang de « grands » et remplaceront les 38 « grands » actuels qui poursuivront leur apprentissage de la vie en maternelle. Très peu de places seront alors disponibles pour accueillir de nouveaux arrivants nés en 2017.

En pratique, les parents ayant confirmé la préinscription de leur enfant, recevront rapidement de la commission d'attribution des places de mars 2019, la décision les concernant : admission ou liste d'attente. Les familles dont l'enfant est sur liste d'attente doivent garder à l'esprit que des alternatives sont possibles et entreprendre des démarches pour assurer la garde de leur bambin à la rentrée.

**À Saint-Ismier le RAM assure de nombreux accueils :
06 73 35 85 55**

JEUNESSE

ACCUEILS DE LOISIRS DURANT LES VACANCES DE PRINTEMPS

Le centre de loisirs (3-12 ans) et le « local jeunes » (11-17 ans) seront ouverts du 15 au 19 avril et du 23 au 26 avril.

PROGRAMMES ET DATES DES PERMANENCES D'INSCRIPTIONS DISPONIBLES FIN MARS 2019 SUR www.saint-ismier.fr rubrique « Jeunesse ».

RENSEIGNEMENTS
04 76 52 93 69

loisirs.3-12@saint-ismier.fr
loisirs.ados@saint-ismier.fr



Comme les années précédentes, la municipalité note une forte demande de garde en collectivité : 29 pour les enfants nés en 2019, 32 pour ceux nés en 2018 et 3 en 2017, soit 64 places demandées.



Des RAM fonctionnent également dans toutes les communes de la vallée. De plus, d'autres structures de garde collective, gérées par la communauté de communes « Le Grésivaudan », proposent des places aux habitants du territoire. Les plus proches se trouvent à Biviers, Saint-Nazaire les Eymes, Le Versoud et Crolles.



AFFAIRES SCOLAIRES

INSCRIPTIONS RENTRÉE 2019

Votre enfant est né entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016 ou, déjà parents, vous emménagez sur la commune ?

→ Vous pouvez dès à présent effectuer l'inscription scolaire pour la rentrée de septembre 2019.



TÉLÉCHARGEZ LA FICHE D'INSCRIPTION SUR www.saint-ismier.fr, rubrique « Jeunesse - Scolaire ».

Vous pouvez également contacter le service scolaire par courriel : s.scolaire@saint-ismier.fr ou au 04 76 52 93 69.



VACANCES SCOLAIRES

Vacances de printemps : du lundi 15 au vendredi 26 avril 2019.

→ Les classes vaqueront le vendredi 31 mai et le samedi 1^{er} juin ainsi que le lundi 10 juin 2019.



PERSONNES ÂGÉES

LA VILLA DU ROZAT, une page d'histoire



FIN DU SIÈCLE DERNIER

→ **EN 1991**, la commune de Saint-Ismier, propriétaire d'un tènement de 8143 m² au lieu-dit Les Génissieux, décide d'octroyer une partie de cette parcelle à l'édification d'une maison d'accueil pour personnes âgées d'une capacité de 50 lits. Dans ce but, elle propose à l'association « Vivre son âge à Saint-Ismier » de lui concéder une partie de ce terrain par bail à construction, sur une durée de 20 ans.

Le permis de construire est accordé par le maire le 29 septembre 1989, puis modifié le 7 mars 1990. Le bail de 20 ans, à l'issue duquel terrain et bâtiment reviendront à la mairie comme il est d'usage, est signé par la mairie et l'association, à compter du 16 avril 1990, moyennant un loyer fixé à 50 francs par an, soit 1 000 francs pour 20 ans.

Afin de réaliser la construction, l'association a recours à l'emprunt et à des subventions ainsi qu'à la participation de divers organismes.

Parmi ces participations figurent des subventions versées par les communes de Montbonnot, Biviers et Saint-Nazaire les Eymes, en contrepartie de réservations de lits, pour répondre aux besoins de leurs personnes âgées.

DÉBUT DES ANNÉES 2000

→ **En janvier 2002**, les maisons d'accueil pour personnes âgées changent de statut et deviennent des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). La maison du Rozat devient donc un EHPAD.

Le bail signé entre la mairie et l' EHPAD prend fin le 15 avril 2010. À l'expiration, comme il était prévu, le terrain et la propriété du bâtiment reviennent à la commune. Cependant, durant la période d'élaboration du nouveau cadre juridique de la maison de retraite, la municipalité autorise l'association à poursuivre gracieusement son activité jusqu'au 31 décembre 2011.

La commune ne devient donc réellement propriétaire des locaux que le 1^{er} janvier 2012.

Elle passe alors avec l'association une convention d'occupation du tènement et des constructions pour une durée de 12 ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, pour une fin au 31 décembre 2023.

La redevance d'occupation, basée sur l'avis des Domaines, est fixée à 165 000 € par an. Ce loyer est révisable annuellement au 1^{er} janvier, sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

En parallèle, après divers entretiens du maire avec le président de l'association, la commune, consciente du poids des charges de fonctionnement de l'EHPAD et au regard des prix de journées plafonnés, décide de verser annuellement une participation à hauteur de 70 000 € pour conforter le bon fonctionnement de l'établissement. Cette participation est actualisée sur la base de l'IRL.

La commune passe ensuite avec l'association une convention pluriannuelle d'objectifs. Conclue pour 3 ans, le 30 janvier 2012, elle a pour but de fixer les obligations réciproques de chaque partie, à savoir :

► **Pour l'association (le preneur) :** conserver en bon état les constructions et le terrain (articles 1754 & 1755 du Code Civil) et s'acquitter des taxes, à l'exclusion de la taxe foncière.

► **Pour le propriétaire :** assurer les travaux relevant de la charge du propriétaire et examiner chaque année la situation de l'association, en termes d'objectifs réalisés, en lien avec l'octroi de la subvention.

AUJOURD'HUI

En référence à la circulaire du 29 septembre 2015 régissant les modalités de versement des subventions aux associations, un nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), a été signé, le 25 septembre 2015, entre la commune et l'association « Vivre son âge à Saint-Ismier ».

Il est conclu pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2019.

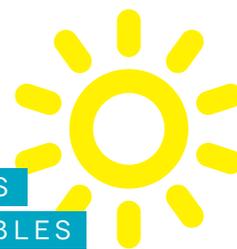
Ce contrat précise la nature des documents à fournir par l'association à titre de justificatifs des versements mensuels de la subvention communale.

Ces justificatifs s'appuient sur la réalisation du projet d'établissement 2015/2019, élaboré par l'EHPAD et validé par son Conseil de la Vie Sociale (CVS) le 1^{er} décembre 2015.

Par ailleurs, afin de clarifier la réalisation des obligations réciproques d'entretien des constructions et du terrain entre preneur et propriétaire, le Code Civil étant peu détaillé, il a été élaboré conjointement entre la commune et l'association, un document sous forme d'un tableau très complet appelé « grille de répartition des travaux ».

Il ventile, par nature des ouvrages et par type d'intervention, la charge des travaux entre le preneur locataire et le propriétaire.

En ce qui concerne « La maison du Rozat », il faut bien distinguer les rôles et les obligations de la commune et de l'association afin de bien comprendre les décisions qui sont prises par chacun eu égard aux travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et au respect du bien-être de ses occupants.



PERSONNES
VULNÉRABLES

PLAN CANICULE 2019

Conformément à la législation, le maire est tenu d'instituer un registre nominatif des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées ou isolées).

En cas d'urgence « canicule », décrétée par la préfecture de l'Isère, les personnes inscrites seront contactées et se verront proposer, si besoin, conseils et assistance.

L'inscription sur le registre est volontaire. Un signalement peut être fait par un tiers, mais la personne concernée devra donner son accord.

Pour s'inscrire sur le registre, un formulaire est disponible sur le site www.saint-ismier.fr, rubrique « Solidarités » ou auprès du CCAS au 04 76 52 52 25, social@saint-ismier.fr

Le niveau « veille saisonnière » est activé du 1^{er} juin au 31 août 2019.

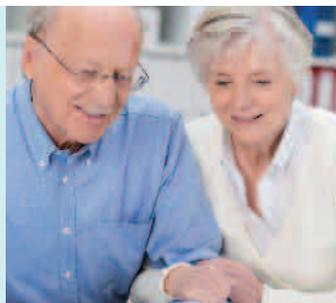
En cas de fortes chaleurs, contactez « Canicule info service » au 0 800 06 66 66 pour obtenir des conseils pour vous protéger et protéger votre entourage, en particulier les plus fragiles.

UN TABLEAU DE RÉPARTITION DE PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX ENTRE MAIRIE ET ASSOCIATION EST CONSULTABLE SUR www.saint-ismier.fr

PERMANENCES

PERMANENCE D'ÉCOUTE ET DE CONSEILS POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Permanence d'écoute et de conseils pour répondre le plus concrètement possible aux personnes âgées qui rencontrent des difficultés dans la recherche d'aide à domicile, d'une place en maisons de retraite, ou toutes autres problématiques liées au vieillissement.



LE 2^e MARDI DE CHAQUE MOIS DE 10 H À 12 H

- 9 MARS
- 14 MAI
- 11 JUIN
- 10 SEPTEMBRE



MERCI DE PRENDRE RENDEZ-VOUS
Accueil de la mairie - 04 76 52 52 25

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Boire beaucoup
*5L d'eau
par jour

MOUILLER SON CORPS
ET SE VENTILER

Rincer
du linge dans
un encrot frais

Manger
en quantité
suffisante

Donner
des nouvelles
à ses proches

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Plan de prévention de la canicule 2019 - 0800 06 66 66 - www.saint-ismier.fr

Un annuaire des solidarités en ligne

SOLIDARITÉS

C'est tout nouveau et ça devrait vous être bien utile !

Un annuaire accessible sur le-gresivaudan.fr/annuaire-des-solidarites recense les acteurs sociaux œuvrant sur le territoire. Cet outil pratique vous permet de trouver en quelques clics les contacts dont vous ou vos proches avez besoin en matière d'hébergement, d'alimentation, de santé, de transport, d'emploi, d'accès aux droits...

Au total, 12 rubriques vous sont proposées pour vous orienter vers le bon interlocuteur et le service adéquat.



SANTÉ DE PROXIMITÉ

LE PÔLE DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE « MÉDIVILLAGE » a ouvert ses portes courant novembre.



LE CENTRE ACCUEILLE LES PRATICIENS :

Dr Gisèle PILLON : médecin généraliste

Dr Michèle LAGADEC :
médecin généraliste

Dr Régine BOUTONNAT :
médecin généraliste

Dr Sylvie BATIER : médecin généraliste

Véronique GIRARD : infirmière

Fanny BRUN-COSME : infirmière

Cabinet Grési-Psy, Hervé LEVAILLANT - Isabelle GRECO - Rosine CHANTEREAU :
psychologues

Mathieu AFSHARIAN : ostéopathe

Cécile PHANATAZIS : diététicienne

Christel PAQUEZ : psychomotricienne

RETROUVEZ LES COORDONNÉES SUR www.saint-ismier.fr, rubrique « Cadre de vie »



SERVICE DES IMPÔTS

→ DEPUIS LE 2 NOVEMBRE, un nouveau service d'accueil personnalisé sur rendez-vous est proposé par les services des impôts afin d'améliorer la qualité de service et éviter aux usagers de se déplacer quand cela n'est pas nécessaire.



POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS
www.impots.gouv.fr/portail/contacts

VOTE

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2019

PIÈCES D'IDENTITÉ À FOURNIR LORS DES SCRUTINS : LE GOUVERNEMENT DURCIT LA RÉGLEMENTATION

Alors qu'approchent les élections européennes, qui auront lieu en France le dimanche 26 mai prochain, l'Association des Maires de France (AMF) relaye l'inquiétude d'un certain nombre de maires sur la modification des pièces à fournir pour justifier de l'identité des électeurs lors du scrutin dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Le 21 novembre dernier, le gouvernement a en effet publié au Journal officiel (JO), dans une relative discrétion, un arrêté du 16 novembre modifiant la liste des pièces « permettant de justifier son identité au moment du vote ». Indiscutablement, cet arrêté va dans le sens d'un durcissement. On retiendra notamment alors qu'auparavant, un électeur pouvait présenter un passeport ou une carte nationale d'identité même périmés, ces pièces doivent à présent être « en cours de validité ou périmées depuis moins de 5 ans » ; qu'un permis de conduire papier (rose) n'est plus recevable, puisque c'est maintenant le permis de conduire « sécurisé conforme au format Union européenne » qui est valable ; que la carte de famille nombreuse ne peut plus être utilisée ; ou encore que la carte du combattant sans photo n'est plus recevable.

On peut s'étonner du manque de publicité autour de cet arrêté, qui n'a fait l'objet d'aucune information particulière auprès des communes.

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

PERMANENCE D'ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Cécile LELARGE, animatrice multimédia, vous accompagne dans la réalisation de vos démarches administratives en ligne : pour créer une adresse de courriel, créer un compte, imprimer une attestation, une carte grise, renouveler votre permis de conduire, demander une carte d'accès en déchetterie, demander une place en maison de retraite (EHPAD) via la plateforme ViaTrajectoire, etc.

Si vous n'êtes pas à l'aise avec l'informatique, l'animatrice peut vous aiguiller et vous aider dans vos démarches en ligne en vous guidant pas à pas.

SUR RENDEZ-VOUS LE JEUDI MATIN, DE 10 H À 12 H, AVEC CÉCILE LELARGE, ANIMATRICE MULTIMÉDIA. INSCRIPTION AUPRÈS DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE AU 04 76 52 52 25.





Christian CHAZAL

Un artisan du goût au cœur du village

Qui a dit que la gourmandise était un vilain défaut ?
Sûrement pas Christian CHAZAL qui en a fait son métier
avec passion pour le plus grand plaisir des papilles !

Cela fait 27 ans que je suis installé avec ma femme sur Saint-Ismier. Originaires de la Loire, nous avions envie de changer de région et on est tombés amoureux du village et de la vue sur Belledonne ! Nous avons sauté sur l'occasion pour reprendre l'affaire qui était à vendre, entre l'église et la mairie, et où je pensais pouvoir proposer mon savoir-faire. J'ai eu la chance de faire mon apprentissage et d'exercer dans plusieurs coins de France auprès de grands patrons, des MOF – Meilleurs Ouvriers de France –, des champions du Monde du chocolat. Et je continue d'ailleurs, tous les 6 mois et sur mes propres vacances, à me former pour être au top. Notre métier est riche d'enseignements.

Même à 52 ans, je suis fan pour découvrir de nouvelles choses. Je fais du traditionnel, mais je ne veux pas de train-train quotidien ! C'est important de toujours être en quête d'évolutions, de faire plus, de revisiter des basiques avec une recherche de goût identique sous une forme déclinée. Que ce soit en pâtisserie, boulangerie ou chocolaterie, je ne veux pas chercher de l'hyper compliqué ; j'aime les choses simples mais bonnes. Comme mes 2 baguettes spéciales – la tradition Isère et la torti-graines –, qui sont fabriquées exclusivement avec des blés du département. C'est un métier de défi de tous les jours. Avec des matières

premières – du sucre, des amandes, des œufs... on doit sortir un produit fini, tout transformer. Il faut être consciencieux, régulier. Savoir relever les goûts pour qu'ils remontent au palais. C'est ce que je cherche à transmettre aussi à mes apprentis. Je pense que les clients apprécient. Quand ils sont contents, qu'ils reviennent et nous félicitent, c'est la plus belle récompense. Ça va droit au cœur. Je défends d'ailleurs fermement notre métier artisanal.

**Savoir relever
les goûts pour qu'ils
remontent au palais.**

maison. Ça fait la différence avec la grande distribution. Cela tient aussi beaucoup à ma femme que je remercie d'être là. Même en faisant du bon pain, si vous êtes mal accueilli, que c'est mal proposé, mal présenté, les gens ne reviennent pas. C'est un métier qu'on fait vraiment à 2.

Aujourd'hui on vient d'être reconnu par Gault et Millau en étant cités dans leur guide des adresses gourmandes Rhône-Alpes. C'est un aboutissement de 37 ans d'expérience, pendant lesquelles je n'ai jamais lâché. Depuis l'âge de 8 ans où j'ai voulu faire ce métier, je suis resté passionné en essayant toujours de donner le meilleur de moi-même.

Quand les gens viennent chez nous, ils savent ce qu'ils vont trouver : de la qualité, du tout fait



L'établissement vient d'être récompensé par le guide des adresses gourmandes Rhône-Alpes du Gault et Millau



**OUVERT 6 J/7
(MARDI AU DIMANCHE)**

**49 CHEMIN DU ROZAT
04 76 52 24 10**



Un budget élaboré dans un contexte difficile



LA BAISSÉ DES DOTATIONS ET AUTRES CHARGES IMPOSÉES DEPUIS 2014

Cette année encore, bien que l'enveloppe nationale reste inchangée, les clés de répartition font que la DGF baisse encore pour nous.

C'est maintenant une perte cumulée supérieure à 2,9 millions d'euros qui affecte le budget de la commune.

UNE BONNE SANTÉ FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ

Des charges de personnel en baisse

Malgré les réformes successives concernant le régime des retraites, les catégories de la fonction publique et notamment celle portant sur le régime indemnitaire, la commune poursuit ses efforts (2 départs non compensés en 2018) en ne remplaçant pas tous les départs à la retraite des agents municipaux.

Ce sont 8 équivalents temps-plein à périmètre d'activité constant que la municipalité a pu supprimer depuis 2014 en réorganisant ses services.

L'AUGMENTATION DES CHARGES

Une population qui augmente

La construction de nouveaux programmes immobiliers entraîne une croissance de la population et montre le dynamisme de notre commune. Mais cela provoque également un accroissement des dépenses liées aux services municipaux, comme ceux de la crèche, de la cantine ou des écoles. En rappel, la contribution des usagers ne compense les coûts réels qu'à hauteur de 50 %.

L'augmentation du coût des services

Les hausses de coût de l'énergie, des assurances, de l'eau qui touchent les ménages affectent également le budget de fonctionnement de la commune.

Le respect des lois SRU et ALUR

Les lois SRU et ALUR imposent aux communes de plus de 3500 habitants une obligation de 25 % de logements sociaux. Une gageure pour Saint-Ismier où, historiquement, l'habitat est essentiellement individuel et diffus, et qui ne dispose pas de suffisamment de réserves foncières et où le prix du foncier tend à freiner la construction de logements.

De plus, la multiplication des divisions parcellaires dégrade, malgré les efforts entrepris, le pourcentage de logements sociaux sur le nombre total de logements.

Malgré les efforts faits ces dernières années, notre pourcentage de logements sociaux se maintient aux alentours de 10 % très en dessous des exigences de 25 %. Par arrêté préfectoral du 28/12/17, la commune a donc été placée par le préfet en situation de carence sur la période 2017-2019.

Pour sortir de cette situation, la commune devra réaliser des acquisitions foncières financées sur fonds propres ou via un emprunt. Elles permettront ensuite de proposer des baux à construction aux opérateurs immobiliers et de garantir des projets de qualité.

Dès que des opportunités se présenteront, la commune les saisira.

Un endettement faible

Le ratio de désendettement traduit le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser en totalité le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Aujourd'hui de 1,3 an, il devrait légèrement augmenter sur les prochains exercices budgétaires.

Dans un environnement de taux d'intérêt faibles, ce ratio laisse des marges de manœuvre importantes pour des projets d'infrastructure lourds à venir.

RATIO DE DÉSENDETTEMENT



LES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE



Jean-Pierre REGIS,
Maire-adjoint
chargé des finances

L'augmentation de la fiscalité opérée l'année dernière et rendue indispensable par la baisse des dotations de l'État, a permis de réduire significativement la pression budgétaire (rétablissement de la capacité d'autofinancement) et d'établir un niveau d'investissement qui s'était dangereusement réduit au cours des exercices précédents.

Pour autant, les efforts de réduction des coûts de fonctionnement ont été intensifiés pour la partie qui est sous le contrôle de l'équipe municipale. La rationalisation des services a rendu possible une réduction non négligeable des effectifs et donc des dépenses de personnel, poste le plus important du budget de fonctionnement.



TRIBUNE POLITIQUE DE LA MAJORITÉ

Les maires dans le grand débat

Saint-Ismier vient de conclure, avec Bernin, quatre soirées dans le cadre du Grand débat national. Pour contribuer aux prochaines élections européennes, l'exécutif avait aussi choisi d'aborder le thème « qu'attendons-nous de l'Europe? ».

Entre 50 et 100 personnes ont participé aux échanges entre réflexion de groupes et restitution commentée par un expert. Les comptes rendus se trouvent sur le site web municipal.

Dans les conclusions, les souhaits d'harmonisation, simplification et lisibilité émergent largement. Fiscalité, qualifiée de « primitive », santé, éducation, climat dominent les préoccupations d'ordre général et local. Environnement, déplacements, accès aux services publics sont des sujets récurrents. Le numérique constituerait un levier d'innovation à condition d'accompagner son usage pour limiter la fracture sociale. Si l'opinion adhère à la fusion des petites communes, l'action de la communauté de communes est jugée peu transparente. La préférence va aux localités, aux élus de proximité, aux maires, avec l'espoir qu'ils conservent un rôle important.

Mais quel sera leur avenir à l'issue de ce débat?

Depuis 2 ans, les compétences intercommunales s'accroissent quand les communes souffrent de baisses de dotations et de la réorganisation des services publics. Et le gouvernement s'est montré bien sourd au mécontentement des édiles! Le président, issu d'un groupe de circonstance se trouve peu porté par les corps intermédiaires auxquels il n'a jamais appartenu. Pour autant, face aux revendications populaires, il a désigné les élus locaux comme artisans majeurs d'un débat visant à mobiliser tous les citoyens autour d'un projet plus partagé. Beaucoup y ont répondu : par conviction, par respect démocratique, par loyauté républicaine...

Qu'on les plébiscite à l'issue du Grand débat est une juste récompense et leur confère maintenant un rôle de représentation sociale. Forts de cela et avant 2020, nouvelle étape électorale, ils veulent montrer la voie, en sollicitant un « choc de décentralisation » et une sanctuarisation. Pour cela, le prochain ajustement politique dessinera-t-il un nouveau schéma communal et l'affirmation de leur maire?

TRIBUNE POLITIQUE DE L'OPPOSITION

L'affaire de l'aire des gens du voyage : le tribunal m'a donné raison.

Le droit a gagné (TA Grenoble 5 mars 2019).

En février 2016, Le Grésivaudan a acheté 16 350 m² de terres agricoles à 5€/m², en a gardé 5 000 m² pour l'aire des gens du voyage et a revendu 11 350 m² à 1€/m² à la SAFER qui les a revendus à un agriculteur, ancien adjoint à St-Ismier.

Suite à mon action en justice (5/08/2016), les juges ont tranché : « la *délibération attaquée, qui décide de la cession du terrain en cause à un prix inférieur à sa valeur sans contrepartie est illégale et doit être annulée...* ».

J'avais alerté tous les élus sur l'illégalité de leur vote et sur ce gaspillage de l'argent public. En vain. Le seul élu communautaire qui s'est opposé avec moi est M. GAUVAIN. H. BAILE, maire et vice-pdt à l'habitat au Grésivaudan a participé au projet sur sa commune. (DL 24/02/2017, 25/11/2018).

Dans ce dossier, on note :

Des entorses au droit :

- Permis de construire sur une terre agricole ;
 - Enquête publique faite à la fin du projet et non au début ;
 - Travaux de construction commencés sans attendre les résultats de l'enquête publique.
- Les élus sont-ils au-dessus du droit? Comment le maire peut-il se vanter dans Le Lien n° 44 de ne pas avoir respecté l'ordre de la procédure?

Des zones d'ombre :

- Pourquoi avoir choisi d'acheter une parcelle agricole privée alors que la commune possède à proximité 32 000 m² de terres déjà constructibles?
- Comment a été calculé le montant de l'indemnité d'éviction de l'exploitant 32 000 € pour les 5 000 m² utilisés pour l'aire des gens du voyage?
- Pourquoi le coût de 400 000 € annoncé par M. BAILE, vice-pdt à l'habitat au Grésivaudan, est-il passé à 1,3 million d'€?
- Pourquoi des élus ayant une grande expérience politique : M. GIMBERT, pdt du Grésivaudan avec plusieurs mandats à son actif ; M. BAILE « directeur général adjoint de la Ville de Grenoble sous l'ère Carignon 1983-1995, directeur général des services à Valence, ancien élu à Grenoble (DL 03/03/2013) » ont-ils ainsi mené ce dossier?
- Pourquoi ont-ils fait cette revente à bas prix que les juges ont déclaré illégale et annulée?

Geneviève PICARD - Démocratie, éthique et transparence
www.démocratie-éthique-transparence-blog-genevievepicard.fr

TRIBUNE POLITIQUE DE L'OPPOSITION

Des promesses électorales non tenues...

À l'approche des municipales de 2020, il apparaît intéressant de rappeler les engagements principaux du candidat H. BAILE, pris envers les électeurs en 2014, et de faire le point sur leur concrétisation :

« Je veux faire de la RD1090 un élément urbain structurant et attractif perçu comme une rue agrémentée de places végétalisées... » Nous cherchons en vain la réalisation des dites places.

« Je veux maîtriser les taux des taxes communales et m'assurer de leur meilleur emploi. Nous nous opposerons à la création d'une taxe d'habitation et foncière intercommunale... » **Les taux communaux des impôts locaux ont été augmentés en 2018 de 10 % et la taxe foncière intercommunale a augmenté de 50 %** avec le soutien d'H. BAILE. Nous vous rappelons que nous avons voté « contre » toutes ces hausses d'impôts locaux totalement injustifiées.

« Je veux un urbanisme choisi et non plus subi... » **C'est plutôt l'inverse qui s'est produit**, car H. BAILE a mis 3 ans et demi avant d'agir sur les divisions parcellaires très nombreuses et a subi de plein fouet la mise en carence de la commune par le préfet pour insuffisance de logements sociaux.

« Je veux que la construction de logements soit raisonnée et cohérente... » Un seul programme immobilier a été réalisé devant le Casino. Pour rattraper son retard en matière de logements et notamment sociaux, un nouveau programme d'une cinquantaine de logements est prévu à La Bâtie, avec plus de 40 % de logements sociaux. **Une telle concentration de logements sociaux au même endroit est-elle vraiment raisonnée et cohérente ?**

« Je veux renforcer l'identité de notre village et rechercher l'harmonie du cadre de vie, en valorisant le patrimoine historique, culturel et environnemental. » Belles paroles de politicien promettant « monts et merveilles », mais limitées à très peu de réalisations concrètes.

Bien d'autres promesses de Gascon ont été faites, telle la révision du PLU ou encore l'implantation d'une résidence pour seniors, toutes deux tombées dans les oubliettes, mais notre billet est trop court pour en parler...

Christophe GAUVAIN / Jacques JOSSERAND / Clotilde NICOLUSSI CASTELLAN



ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE COMPOSTAGE

à la cantine de l'école des Vignes

Afin de mieux sensibiliser les enfants au tri et à la gestion des déchets, l'équipe de la cantine des Vignes gère un compost depuis la rentrée 2018.



Trois bacs ont été mis gracieusement à disposition de la commune par la communauté de communes Le Grésivaudan qui accompagne également le projet via les interventions d'un membre de l'association « Grésilience » dont le rôle est d'aider l'équipe à bien gérer le compost (connaissance des cycles de maturation selon les déchets crus ou cuits, maintien d'une humidité suffisante, gestion de l'ajout du broyat, décompactage des déchets pour éviter les mauvaises odeurs...).

Pour faciliter le tri avec les enfants, l'équipe a apposé des affiches concernant le tri dans la salle de cantine et sur les poubelles de destination des divers déchets (barquettes en plastique, serviettes, déchets alimentaires à composter ou à jeter). À la fin du service, lorsqu'il y a des déchets à ajouter au compost ou lorsqu'il faut brasser le bac de dépôt, un animateur accompagne un petit groupe d'enfants et leur explique la démarche.

Le projet aura abouti lorsque l'équipe pourra récupérer le compost du bac de maturation et le tamiser pour qu'il soit utilisé lors des activités de jardinage pendant les temps périscolaires. Avant cette étape, il sera nécessaire de transférer le compost du bac de dépôt dans le bac de maturation. Cette étape est prévue dans le courant du mois de juin.



→ LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN PROPOSE UN ATELIER SUR LE COMPOSTAGE LE JEUDI 18 AVRIL DE 19H À 20H30 EN SALLE DES FÊTES DU ROZAT.

Ce temps de découverte permettra une première approche sur le sujet, où chacun doit pouvoir repartir avec les principes de base du compostage :

- > comment monter son composteur ;
- > choix de son emplacement (pour bac ou tas) ;
- > les différents types de déchets compostables ;
- > les 3 règles de base pour obtenir un compost de qualité ;
- > l'importance et la disponibilité du broyat de branches sur le territoire ;
- > la « récolte » et l'utilisation du compost mûr ;
- > le calendrier des formations complémentaires gratuites avec la possibilité de devenir « guide composteur » sur le territoire du Grésivaudan.

Gratuit et ouvert à tous

Sur inscription : dechetsmenagers@le-gresivaudan.fr - 04 76 08 03 03

ORDURES MÉNAGÈRES

TRIER NOS DÉCHETS DOMESTIQUES EST UN ACTE QUOTIDIEN QUI PARTICIPE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

MAIS QUE DEVIENNENT CES DÉCHETS ?

**SORTIE AU CENTRE DE TRI ATHANOR DE LA TRONCHE
MERCREDI 15 MAI 2019**

13 H 30 > 15 H 30 (2 H ENVIRON)

RENDEZ-VOUS AU CENTRE DE TRI À 13 H 20 SUR LE PARKING VISITEURS

> **ATTENTION : nombre de places limité!** Il est donc indispensable et obligatoire de s'inscrire au préalable à l'accueil de la mairie. Par ailleurs, le centre de tri ne peut accueillir des enfants de moins de 8 ans.

DÉBROUSSAILLEMENT

**DÉBROUSSAILLER AVANT LE 1^{ER} JUIN :
votre responsabilité est engagée**

Votre propriété est située à 200 mètres, ou moins, de la forêt ou d'un espace boisé : vous êtes concernés par cette obligation légale de débroussaillage, car vous êtes exposés aux feux de forêt ou vous pouvez les provoquer.

Que signifie débroussailler ?

On entend par débroussaillage les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature (bois mort, broussailles, rémanents...) dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations permettent ainsi d'assurer une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal.

Les zones à débroussailler : dans les zones urbaines (classification PLU) la totalité de la parcelle doit être débroussaillée. Dans les zones agricoles ou naturelles, le débroussaillage s'étend dans un rayon de 50 m autour de toute construction, même dans le cas où cette distance dépasse les limites de votre propriété.

À qui incombent ces travaux ?

Dans les zones urbaines, les travaux sont pris en charge par les propriétaires des constructions ou des terrains nus. Dans les zones agricoles ou naturelles, ce sont les propriétaires des constructions qui se doivent d'intervenir même si le rayon de 50 mètres empiète sur la propriété voisine.

La commune est chargée de l'exécution de l'arrêté préfectoral mais elle peut vous apporter son aide en vous remettant le guide du débroussaillage et en vous accompagnant dans vos démarches auprès de vos voisins.



Arrêté préfectoral de 2013
Commune de Saint-Ismier
(forêt du Saint-Eynard)
Classée à risque d'incendie

Les sanctions en cas de non-débroussaillage :

- Pénalités imposées par les compagnies d'assurances (article L122-8 du Code des assurances).
- Mise en cause de votre responsabilité.
- Amende.
- Exécution d'office des travaux aux frais du propriétaire.

ESPACE AGORA

« MANDRIN, L'AUBE D'UNE RÉVOLTE »

Onze danseurs, six chanteurs tour à tour hommes du peuple, voleurs, gaspians, bourgeois, autant de personnages que croise Mandrin et qui participent de son histoire.

Belles voix, belles chorégraphies, spectacle populaire et la Compagnie a eu cette belle idée de placer des textes originaux sur des musiques que l'on reconnaît car elles sont interprétées ou composées par Florent PAGNY, Charles AZNAVOUR, Jean-Jacques GOLDMAN, Lynda LEMAY, Stromae, Julien DORÉ ainsi que des musiques de films et de comédies musicales bien connus.

LE SAMEDI 27 AVRIL À 20H30.



RETROUVEZ + D'INFOS SUR LA PROGRAMMATION & RÉSERVEZ VOS PLACES SUR:

www.agora-saint-ismier.com

RENSEIGNEMENTS 04 76 52 52 25

ET AUSSI À LA MÉDIATHÈQUE...

NOUVEAU

Service de navette inter bibliothèques



LE SERVICE DE DESSERTE DES 36 BIBLIOTHÈQUES DU GRÉSIVAUDAN A ÉTÉ MIS EN PLACE LE 18 FÉVRIER DERNIER AFIN DE PERMETTRE L'ACHEMINEMENT DES DOCUMENTS RÉSERVÉS PAR LES USAGERS QUI POURRONT LES RENDRE DANS N'IMPORTE QUELLE BIBLIOTHÈQUE DU RÉSEAU.

Chaque jour, un agent du Grésivaudan est en charge de la tournée sur tout le territoire.

Il participe au tri des documents, aidé par d'autres agents du service de lecture publique du Grésivaudan. Le centre de tri est installé dans un local intercommunal à Saint-Vincent de Mercuze.

Les objectifs de ce service sont de faire circuler des documents sur l'ensemble du territoire afin d'offrir un accès équitable à la lecture aux 100 000 habitants du Grésivaudan. Il permettra de pallier les difficultés de déplacement des publics empêchés et de valoriser le service de proximité de chaque bibliothèque.

Mais surtout, il enrichit et diversifie l'offre documentaire des médiathèques.

> La navette passera chaque mardi à la médiathèque de Saint-Ismier.

Service de navette financé et organisé par la communauté de communes Le Grésivaudan.



La municipalité lance un appel aux **Artistes-Bricoleurs**
Pour imaginer et créer la future ...

Participer à une démarche solidaire et éco-citoyenne en imaginant et en créant la future boîte à lire de notre commune
Pour tout renseignement contactez nous a.berthold@saint-ismier.fr



RECHERCHE BONNES VOLONTÉS POUR CRÉER UN MODÈLE DE BOÎTE À LIVRES

LIVRES À DOMICILE

PROFITEZ DU SERVICE DE PORTAGE DE LIVRES À DOMICILE



La médiathèque de Saint-Ismier propose un service de portage de livres au domicile des personnes âgées dépendantes ou des personnes handicapées de la commune.

Ce service est gratuit pour les personnes inscrites à la médiathèque.

Afin de recevoir ces ouvrages chez vous, il vous suffit de téléphoner à la médiathèque ou de contacter le service du CCAS de la commune.

ACCUEIL DE LA MÉDIATHÈQUE,
AU 04 76 52 92 76



CE QUI S'EST PASSÉ

EN MARS ET AVRIL 2019

> PARTENARIAT AVEC LE COLLÈGE DU GRÉSIVAUDAN

Dans le cadre de son animation régulière «Café lecture» destinée aux personnes âgées, la médiathèque a organisé la venue d'une classe de troisième pour un partage de lecture, le **mardi 19 mars dernier**.

Les élèves ont lu des passages d'une nouvelle d'Éric Emmanuel SCHMITT, «Odette Toulemonde».



CONTE

PROCHAINS «TEMPS DES HISTOIRES»

> **MERCREDI 10 AVRIL** à 10h30 sur le thème de la gourmandise avec un décor conçu par Karine REVELLIN.



> **MERCREDI 5 JUIN** à 10h30 sur le thème du land art suivi d'un atelier sur le parvis de la médiathèque.



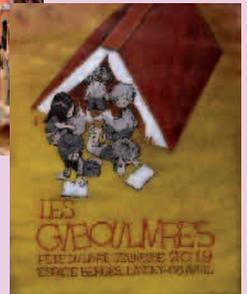
ATELIER POÉSIE



Mercredi 22 mai 14h > 18h parc de la mairie.

La médiathèque organise une grande animation en extérieur pour expérimenter l'écriture poétique et jouer avec les mots inspirés par les paysages environnants. La caravane du collectif d'artistes à «Un euro ne fait pas le printemps», constituée de trois écrivains-poètes et du formateur Yves BÉAL, animera plusieurs stands gratuits dans le parc de la mairie.

> Ateliers ouverts à tous à partir de 6 ans. Le centre de loisirs et les résidents de la maison de retraite du Rozat sont partenaires de ce projet soutenu par le Département de l'Isère.



> UNE RENCONTRE AVEC UN AUTEUR DES «GIBOULVRES»

Dans le cadre de la manifestation intercommunale «Giboulivres», une rencontre entre l'auteur jeunesse Gilles BACHELET et la classe de CE1/CE2 de l'école élémentaire de Clos Marchand a eu lieu le **vendredi 5 avril**. Les élèves ont participé à un atelier de dessin.

Le décor de la médiathèque, créé par Karine REVELLIN, rendait hommage à cet auteur-illustrateur de talent. Ce décor a été déployé de nouveau dans l'espace Bergès pour la grande fête des «Giboulivres» le **samedi 6 avril**.

PRATIQUE

DES LISEUSES À EMPRUNTER

DÉMONSTRATION D'UTILISATION LE SAMEDI 4 MAI DE 10 H À 12 H.

Vous pouvez dès à présent emprunter à la médiathèque des liseuses numériques KOBO Aura chargées de quelques titres de romans libres de droit. Il vous sera possible de télécharger, avec votre carte lecteur et depuis votre domicile, les livres numériques proposés par le portail des bibliothèques du Grésivaudan. Afin de pouvoir emprunter gratuitement ce matériel, pendant une durée d'un mois, une «charte d'utilisation» sera établie.



CHANDELEUR



À l'occasion de la Chandeleur, les élus municipaux ont préparé des crêpes pour les petits Ismériens, le 10 février dernier à la salle des fêtes du Rozat.

Les enfants ont également pu profiter, avec leurs parents, de jeux en bois.



ANIMATIONS MUNICIPALES

CARNAVAL

Les vents violents du 6 mars ont empêché de brûler Monsieur Carnaval mais les enfants étaient au rendez-vous dans la salle du Rozat pour le spectacle de Zéphir et Pantalon.



SPORT

SAINT-ISMIER TENNIS

Le 19 décembre dernier a eu lieu la traditionnelle fête de Noël du tennis club de Saint-Ismier.



Une centaine d'enfants sont venus partager les nombreuses animations proposées par Jeff et Julien, les deux enseignants professionnels du club. Parallèlement aux animations, les enfants sont venus récupérer leurs lots de la tombola de Noël, remise des lots rondement menée par l'équipe des 17/18 ans filles avec Emma, Zoé, Sharleen, Clémence et Agathe venues en renfort pour épauler les copines. Un goûter très gourmand grâce aux nombreuses pâtisseries des mamans est venu clôturer cette belle fête de Noël.

L'engouement suscité par cette animation reflète la très bonne santé du tennis club de Saint-Ismier qui vient de placer quatre équipes en finale du championnat de l'Isère. Les deux équipes adultes ont échoué de justesse sur la dernière marche du podium, tandis que les deux équipes jeunes ont brillamment remporté leur finale et donc le titre de champion de l'Isère. L'équipe des 13/14 ans garçons était composée de: Florent BALLETT, Timothé AURORI, Quentin MILLION et

Lucas DUPERRAY. L'équipe des 17/18 ans filles était composée de: Emma AURORI, Zoé BURIGANA, Sharleen CHANTHAVONG et Clémence MOTTIN. À noter que cette même équipe filles avait déjà remporté le titre l'an passé. Bravo à tous les participants et félicitations au tennis club pour ces très bons résultats.



ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER

Du 13 au 22 avril
Parc de la mairie
10h-12h et 14h30-19h

www.saint-ismier.fr / tél. 04 76 52 52 25
Saint-Ismier sur Facebook

Mercredi 8 mai 2019
COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DE 1945

11 h 00 Mémorial Doyen Gosse
11 h 15 Plaque Lagier
11 h 30 Place de l'église

Défilé de jeeps militaires

www.saint-ismier.fr / tél. 04 76 52 52 25
Saint-Ismier sur Facebook

FÊTE DE LA MUSIQUE

Concert - buvette - restauration
au centre du village

www.saint-ismier.fr / tél. 04 76 52 52 25
Saint-Ismier sur Facebook

Cinetoiles en 7 semaines - 2019

De juin à septembre

ARAGON LA CRÉVALDAN



**ACCUEIL
MIGRANTS
GRÉSIVAUDAN
(AMG)**

HÉBERGER UN MIGRANT ?

Vous disposez d'un studio ou d'un appartement meublé et vous souhaitez venir en aide à une famille de migrants pendant quelques jours, un mois, ou plus ?

L'association «AMG» (Accueil Migrants Grésivaudan) peut vous proposer une convention d'occupation, participer à vos frais d'électricité/gaz/eau et susciter un petit collectif de bénévoles facilitant l'accueil.

[+ D'INFOS]

> Merci de vous faire connaître pour un premier contact par e-mail : migrantsgresivaudan@gmail.com nous vous rappellerons. www.migrants-gresivaudan.fr



**ART'SI
GRÉSIVAUDAN**

10^E SALON

**DES PEINTRES ET SCULPTEURS
4 > 13 OCTOBRE - ESPACE AGORA**

L'association Art'SI Grésivaudan organise son Salon des peintres et sculpteurs avec pour thème «l'art en fête». Format demandé: 20cm dans le sens de la hauteur.

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée: date limite le 29 juin.

Réunion de préparation le mardi 21 mai à 19h à la salle des fêtes. Au plaisir de fêter avec vous les 10 ans de l'association !

[CONTACT]

BÉRENGÈRE DOUCHIN
PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION
ART'SI GRÉSIVAUDAN
www.artsi-gresivaudan.fr



**ÉCOLE
DE MUSIQUE
AMZOV**

**APPRENEZ LA MUSIQUE
SELON VOS ENVIES !**

Avec l'Amzov, votre rêve de devenir musicien peut vite devenir réalité !

Chaque semaine, 18 professeurs dispensent plus de 120 heures de cours d'instruments (piano, guitares, flûtes, clarinette, trompette, saxophone, violon, violoncelle, batterie, chant...) et 20 heures de solfège (formation musicale classique, musiques actuelles...).

L'Amzov propose également des chorales (enfants, ados et adultes) ouvertes à tous sans formation musicale préalable ainsi que des ensembles éclectiques (ateliers rock, atelier jazz et orchestre) que vous soyez ou non inscrits en cours d'instruments.

Quel que soit votre âge, votre niveau (éveil musical dès 5 ans, classes découverte, jeunes ou adultes, débutants ou confirmés), et vos attentes (cours individuels, ateliers collectifs...), vous trouverez forcément à l'Amzov un enseignement «dans vos cordes» ou «à votre portée», avec cette petite «touche» de convivialité nécessaire à l'apprentissage de la musique !

Les préinscriptions en ligne seront ouvertes dès le mois de juin !

Pour profiter de la musique sans la pratiquer, l'Amzov organise des concerts de qualité tout au long de l'année.

[TOUT LE PROGRAMME]

www.amzov.fr



**LA CHORALE
DAUPHINELLE**

LA CHORALE RECRUTE

Tel un bon vin, voici ce que l'on peut entendre au sujet du Domaine Dauphinelle des coteaux du Grésivaudan de Saint-Ismier. Robe: fruits noirs avec des touches grenat. Notes: les Sopranes offrent des notes florales qui apportent de la légèreté. Les Altis rajoutent de belles touches suaves de fruits mûrs. Les Ténors, bien que discrets, révèlent de délicieux soupçons de miel et de châtaignes. Les Basses donnent du corps et une belle longueur en bouche à l'ensemble. Nous cherchons à renforcer le caractère apporté par les ténors et les basses. Messieurs, si vous souhaitez donner du corps au prochain millésime, La Messe de Minuit de Charpentier, et pour les suivants, nous serions ravis de vous rencontrer.

En espérant pouvoir partager ensemble les fruits de ce futur grand cru !

À déguster chambré.

[+ D'INFOS]

VALÉRIE DENORME
CHEF DE CHŒUR AU 07 81 24 26 13
dauphinelle.contact@orange.fr



**MAISON
POUR TOUS
(MPT)**

**> EXPOSITION DESSIN-PEINTURE,
AQUARELLE ET MODÈLE VIVANT
SAMEDI 11 & DIMANCHE 12 JUIN 2019
VERNISSAGE : SAMEDI 11 JUIN > 11 H**

Venez nombreux à la salle des fêtes du Rozat découvrir le travail de l'année et les réalisations qui peuvent vous inciter à nous rejoindre ultérieurement.



> GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

L'assemblée générale qui compte 450 membres, s'est tenue le 6 décembre 2018 dans la salle des fêtes du Rozat, en présence de nombreux adhérents, de représentants de la mairie, du comité départemental et des gymnastiques volontaires voisines.

La présidente a rappelé les diverses tâches assurées bénévolement par les membres du comité directeur. Ceux-ci ont ensuite présenté les différentes activités de l'année écoulée, les projets en cours, puis le rapport financier 2017/2018 qui fait apparaître un bilan positif.

La soirée s'est terminée par le pot de l'amitié permettant aux adhérents d'échanger en toute convivialité. Venez découvrir nos cours lors de séances découvertes au mois de juin.

[+ D'INFOS]

www.gvsaintismier.org

**> NOUVEAU SITE INTERNET
« LE COLLECTIF DES MJC & MPT
DU GRÉSIVAUDAN »**

Le site, développé à l'initiative de 8 MPT et MJC du Grésivaudan dont la MPT de Saint-Ismier, a pour but de présenter les nombreuses activités proposées par les différentes Maisons et informer des événements et manifestations animés par ces maisons.

On pourra, bien sûr, accéder directement aux activités et actualités de la Maison pour tous de Saint Ismier.

[+ D'INFOS]

www.mjc-mpt-gresivaudan.fr

MAI

AVRIL

MERCREDI 10 >10H30
TEMPS DES HISTOIRES

Thème : **la gourmandise**
Animation à la médiathèque. Dès 3 ans.

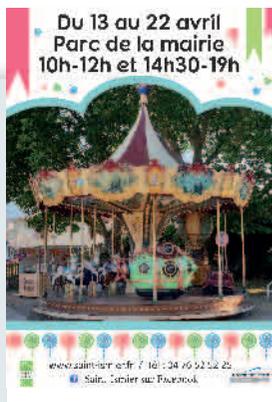
Animation pour les enfants
LES PETITS CLOWNS

Jeudi 18 avril à 15h
parc de la mairie



JEUDI 18
19H > 20H30

ATELIER GRATUIT COMPOSTAGE
Salle du Rozat.



DU 13 AU 22
10H-12H ET 14H30-19H
CARROUSEL
Parc de la mairie.

JEUDI 18 >15H
LES PETITS CLOWNS
Animation pour les enfants.
Parc de la mairie.

SAMEDI 4 10H > 12H

DÉMONSTRATION DE LISEUSES

À la médiathèque.

MERCREDI 8 >11H

COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DE 1945

Défilé de jeeps militaires.
11h : Mémorial Doyen Gosse
11h15 : Plaque Lagier
11h30 : Place de l'Église.



VENDREDI 24

« FÊTE DES VOISINS »

>18H30

CONSEIL MUNICIPAL

ouvert au public. RDV salle des mariages en mairie.

VENDREDI 31

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES SERVICES MUNICIPAUX

(écoles, crèche, médiathèque et accueil de la mairie).

SAMEDI 18 9H > 12H

BOURSE PUÉRICULTURE

RDV à Crèch'ndo, avenue de la Dent de Crolles (cours du RDC et du 1^{er} étage).

MERCREDI 22 14H > 18H

ATELIER POÉSIE

Parc de la mairie. Dès 6 ans.

LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES

Réunions d'information en salle du Rozat :

> soit le **JEUDI 2 MAI À 19H**

> soit le **SAMEDI 4 MAI À 10H.**



JUIN



SAMEDI 15 >19H

SOIRÉE À LA TOUR D'ARCES

avec la troupe d'improvisation de Grenoble (TIGRE).

FÊTE DE LA MUSIQUE

Concert - buvette - restauration
au centre du village



VENDREDI 21 >19H

FÊTE DE LA MUSIQUE

Avec concerts, buvette et restauration sur place, au centre du village.

MERCREDI 5

>10H30

TEMPS DES HISTOIRES

Thème : **land art**

Animation à la médiathèque. Dès 3 ans.

VENDREDI 14 >19H

SAISON CULTURELLE 2019 / 2020

Soirée de présentation

de la saison culturelle de l'Espace Agora et de la médiathèque de l'Orangerie.
RDV à l'Espace Agora.

JUILLET

JEUDI 4

CINÉTOILES

>17H Animations pour les enfants.

>20H Concert dans les arbres du parc.

>21H30 Projection d'un film sur grand écran.

RDV dans le parc de la mairie.

VENDREDI 5 >18H30

CONSEIL MUNICIPAL

ouvert au public.
RDV salle des mariages en mairie.

